



CARTOGRAPHIE DES ENJEUX ET DES CONTRAINTES

| | |
|--|---|
| <p>KC3 - Patrick Roygès Bureau Local Urbanisme - Environnement 02 77 60 00 00 02 77 60 00 01</p> | <p>CHARGÉ DE MISSION : Patrick Roygès PLANCHÉ : 11 ÉCHELLE : 1:5000</p> |
| <p>Date de la : 01.06.2007 Modèle n° : 11.04.2012</p> | <p>Par : Châtaignier BARBAUD / S&S SESIER Par : Patrick Roygès</p> |

- Axe routier important
- RD8 classée à grande circulation et sa bande inconstructible de 75 m de part et d'autre de son axe
- A72 classée à grande circulation et sa bande inconstructible de 100 m de part et d'autre de son axe
- Axe routier dont les bordures sont affectées par un risque lié au transport des matières dangereuses : enjeu de préservation des personnes et des biens.
- Zone affectée par le bruit de part et d'autre de l'axe de l'A72 : enjeu de protection des personnes contre les nuisances.
- Carrefour accidentogène
- Zone agricole : Enjeu de protection des espaces agricoles
- Zone boisée : Enjeu de protection des espaces forestiers
- Limite de zone importante pour la conservation des oiseaux (ZICO) : enjeu de préservation des grands équilibres écologiques.
- Limite de zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 1 (ZNIEFF) : enjeu fort de protection du milieu naturel.
- Limite de zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique de type 2 (ZNIEFF) : enjeu de préservation des grands équilibres écologiques.
- Zone de forte pente en périphérie de village

- Zone urbanisée à bâti ancien dominant
- Zone de développement récent de l'urbanisation
- Elevage bovin et son périmètre de protection de 100 m
- Secteurs les plus favorables pour le développement de l'urbanisation
- Cimetière
- Église
- Point de collecte des déchets recyclables
- Mairie
- Salle omnisport
- Bibliothèque municipale
- Auberge / épicerie
- Entreprise
- Station d'épuration et son périmètre de nuisance de 100 m
- Zone de vestiges archéologiques

